



COMMUNE DE FLEAC
(16730)

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024-84
PORTANT PERMISSION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Installation d'un Tivoli à l'occasion des élections

ESPLANADE DE LA HALLE DES SPORTS

Le Maire de la Commune de FLÉAC,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R 116-2,
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu la demande déposée le 03/06/2024 par Mr EYSSARTIER Christophe, Directeur des Services Techniques de la commune, pour le montage d'un Tivoli, à l'occasion des élections présidentielles et législatives.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le Domaine Public, à partir du **lundi 03 juin 2024** et ce jusqu'au **vendredi 14 juin 2024**, devant l'entrée de la Halle des Sports, du côté de l'abri vélo, pour l'installation d'un Tivoli de 5x12m, à l'occasion des élections présidentielles et législatives.

ARTICLE 2 : Pendant la durée de l'occupation le périmètre de l'installation sera sécurisé et matérialisé par les services techniques.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire à son départ devra remettre les lieux dans leur état initial.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Conformément à la législation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de 2 mois de sa publication.

ARTICLE 7 : Madame le Maire de FLEAC, le Commandant de la Gendarmerie de HIERSAC, l'agent Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la commune de Fléac sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Fléac, le **03/06/2024**

Mme Le Maire,
Hélène GINGAST



Publié le : **05 JUIN 2024**

Notifié le : **05 JUIN 2024**